



## Groupement d'Employeurs Emplois Partagés

### Convention de mise à disposition d'un volontaire

*Vu la loi du 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique*

Le Groupement d'Employeurs Emplois Partagés (GEEP)  
7 Place Saint Paul 34800 Clermont l'Hérault représenté par Francis Bardeau agissant en qualité de président du GEEP.  
numéro d'identification SIRET 799 336 086 000 35  
bénéficiant d'un agrément de service civique LR 00021 000 11 délivré par Le Préfet de Région

Et de : Communauté de communes du Clermontais  
20 avenue Raymond Lacombe  
34800 Clermont l'Hérault  
numéro d'identification : 2 4 3 4 0 0 3 5 5 0 0 8 3

**Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 - OBJET**

Conformément aux dispositions du titre Ier *bis* du code du service national, en particulier son article L. 120-32, le GEEP met à disposition Romain Rionnet, né le 23 février 1997, domicilié 81 rue Le Caravage 34000 Montpellier, volontaire n mission de service civique auprès de celui-ci, à disposition du GEEP à compter du 5 janvier 2022, conformément au contrat d'engagement signé le 3 janvier entre le volontaire et le Geep

#### **Article 2 - NATURE DES MISSIONS**

Romain Rionnet est mis à disposition pour le compte de la Communauté de communes du Clermontais sur les missions suivantes :

La mission a pour objectif d'inscrire l'établissement dans une politique de développement durable, au sens large. Elle consiste à aider l'établissement à mieux prendre en compte et valoriser sa dimension environnementale, développer les initiatives créatrices de davantage de lien social et de démocratie participative, économique.

En lien avec le comité de pilotage, le volontaire participera à l'animation, la communication et la mise en place de projets.

#### **Activités principales :**

Animation de la démarche de développement durable inscrite dans le projet de territoire de la Communauté  
Participation en lien avec le tuteur à la préparation et animation des réunions de travail, de concertation et d'information

Participation avec l'équipe à la mise en place d'outils de communication et de sensibilisation ...

Mobilisation des acteurs du territoire (animation d'ateliers, partenariats...)

Travail partenarial. Le volontaire pourra être amené en lien avec l'équipe à apporter son aide à certaines tâches administratives inhérentes à la mission

### Article 3 - DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

**Acompter du 5 JANVIER 2022 pour une durée de 8 mois à raison d'une durée hebdomadaire de 24 heures,**

Le volontaire aura droit à 2 jours de congés par mois qui seront déterminés en accord avec la structure d'accueil

### Article 4 - CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

La mission est organisée sous la responsabilité opérationnelle de Christine Segarra.

Selon les termes du contrat de service civique :

Les démarches administratives, les formations obligatoires, l'accompagnement social et le projet professionnel seront assurés par le GEEP. La première formation PSC1 a été réalisée le 5 janvier 2022.

Des réunions de coordination seront organisées entre les deux tutrices

La prestation compensatoire de 107,58 euros sera versée par La Communauté de communes mensuellement sur le compte de Romain Rionnet

### Article 5 - FIN DE LA MISE A DISPOSITION

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande :

- du GEEP
- de la Communauté de communes du Clermontais
- de Romain Rionnet

Fait en double exemplaire  
A CLERMONT L'HERAULT,

Francis BARDEAU, Président **Groupement d'Employeurs**

**Emplois Partagés**

7, place Saint Paul

34800 CLERMONT-L'HERAULT

Tel : 04 30 40 25 30

info@geep.fr - www.geep.fr

siren : 799 336 086

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*  


Signature de la structure d'accueil : La Communauté de communes du Clermontais  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)